

ECOLABEL EUROPÉEN - REVÊTEMENT DE SOL

FICHES-LABELS

[mise à jour : 03/2015]



Résumé des critères : Cycle de vie (matière, énergie, eau, air, déchets,...). Limite substances dangereuses. Emission COV. Efficacité d'utilisation et information des consommateurs

Nom officiel

Ecolabel européen

Site web

<http://ecolabel.be/fr>

Produits concernés

Revêtement de sol (entre autres)

Portée du label

Environnement et santé

Critères du label

Exemple pour les revêtements de sol textiles.

Matières premières

- Restriction de substances dangereuses : le produit ne peut pas contenir de substances ou de mélanges classés toxiques, dangereux pour l'environnement, sensibilisants respiratoires ou cutanés, cancérogènes, mutagènes ou toxique pour la reproduction. Il existe une série de dérogations pour des cas particuliers.
- Fibres textiles
 - Si laine : valeur limite pour les substances nécessaires au traitement de la laine
 - Si fibres polyamide : valeur limite pour émission de N2O lors de la production
 - Si fibres polyester : valeur limite pour teneur en antimoine et émission de COV lors de la production
 - Si fibres polypropylène : interdiction de pigment à base de plomb et valeur limite pour les émission de NOx et SO2 lors de la production.
- Envers (support) : valeur limite entre autres pour :
 - métaux lourds
 - COV (max 0,5 mg/m3)
 - Formaldéhyde (30 ppm)

Production des différents matériaux

- Les retardateurs de flamme doivent être chimiquement liés à la fibre
- Les plastifiants doivent être des phtalates non considérés comme toxique (différentes classes de risque)
- Restriction de certains colorants
- Restriction des métaux lourds
- Valeur limite en ph, en suint des rejets des effluents de lavage de la laine. Utilisation de détergents biodégradables.
- Valeur limite en consommation d'énergie

Phase d'utilisation

- émission de COV (COVT) après 3 jours : max 250 µg / m3 d'air

Aptitude à l'emploi et information des consommateurs

- le produit doit être apte à l'emploi
- le produit doit être vendu avec un mode d'emploi contenant des conseils généraux et techniques sur la façon d'utiliser au mieux le produit et de l'entretenir

Lien vers les critères / le référentiel en ligne

<http://ec.europa.eu/environment/ecolabel/products-groups-and-criteria.html>

Qui est « derrière » ce label ?

L'écolabel européen est une initiative de l'Union européenne. Le European Union Eco-labelling Board (EUEB) reçoit un mandat par groupe de produits pour la rédaction ou la révision de critères. Ils sont approuvés par le Regulatory Committee, qui comprend des représentants des Etats membres et de la

Commission européenne.

Contrôle indépendant

Le contrôle est effectué par les instances indépendantes désignées par les gouvernements de chaque pays européens. En Belgique, il s'agit du Comité d'attribution du label écologique européen dont le secrétariat est situé au SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

Avis d'écoconso

Les critères de l'écolabel européen sont établis de manière à couvrir un certain pourcentage des produits disponible sur le marché. C'est donc un label intéressant mais qui ne veut pas dire qu'on a un produit réellement excellent sur le plan environnemental. Il est nettement moins contraignant que le label Natureplus.

On pourra trouver ce type de produits dans des grandes surfaces de bricolage et en magasins spécialisés.

Références écoconso

- Fiche conseil n°172 : [Choisir un revêtement de sol écologique](#)
- Dossier : [Revêtements écologiques : le bon, le vrai et le beau !](#)
- Brochure : [On refait le mur ! Guide des petites rénovations écologiques, saines et accessibles](#)

Lien vers catalogue de produits labellisés

<http://ec.europa.eu/ecat/>

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

- [1] <https://www.ecoconso.be/fr/content/ecolabel-europeen-revetement-de-sol>
- [2] <https://www.ecoconso.be/fr/thematiques/etiquetage>
- [3] <https://www.ecoconso.be/fr/thematiques/materiaux>
- [4] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/revetement-de-sol>
- [5] <https://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus>
- [6] <http://ecolabel.be/fr>
- [7] <http://ec.europa.eu/environment/ecolabel/products-groups-and-criteria.html>
- [8] <https://www.ecoconso.be/fr/Choisir-un-revetement-de-sol>
- [9] <https://www.ecoconso.be/fr/Revetements-ecologiques-le-bon-le>
- [10] <https://www.ecoconso.be/fr/On-refait-le-mur-Guide-des-petites>
- [11] <http://ec.europa.eu/ecat/>

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons

